

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Plan d'affectation cantonal du Parc sauvage de la Vieille Thielle

Création d'une prairie humide : travaux préparatoires

Le Département de la gestion du territoire communique:

Le plan d'affectation cantonal du Parc sauvage de la Vieille Thielle, sur le territoire des communes de Cressier et du Landeron, a été sanctionné par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2005. Il prévoit diverses mesures afin de favoriser la flore et la faune typiques des milieux humides et de renforcer la valeur naturelle de cette zone de protection de la nature.

La création d'une prairie humide par décapage de la terre végétale fait partie des mesures prévues. Elle s'accompagne du réaménagement de la butte d'observation actuelle afin de faciliter l'accueil du public. Les travaux de terrassement auront lieu durant l'été 2009 et permettront de retrouver les conditions nécessaires à l'installation d'une prairie humide.

Pour préparer ces travaux, deux bosquets seront coupés ces prochains jours. Ces coupes doivent intervenir en hiver, puisque c'est la saison où les dérangements que cela engendre inévitablement sont le moins dommageables, notamment pour les oiseaux nicheurs.

Au final, l'ensemble de ces travaux créera un nouvel habitat favorable pour les espèces de milieux humides, qui sont en grande partie menacées au niveau suisse.

Pour de plus amples renseignements :

Marie-France Cattin, collaboratrice scientifique au Service de la faune, des forêts et de la nature à Couvet, au 032 889 47 48

Neuchâtel, le 17 février 2009